

Compte-rendu du conseil d'UFR du 16 octobre 2018

Membres présents non votants :

Yannick VANPOULLE : directeur

Francine MORISSE : directrice administrative

Membres présents votants :

Guillaume BODET, Emmanuelle CANET-SOULAS, Claude CHIOCCI, Marie DELNATTE, Charles DELORME, Patrick FARGIER, Annie GELOT, Emma GUILLET-DESCAS, Aymeric GUILLOT, Pierre LORCA, Virginie PILLAT, Isabelle ROGOWSKI, Loïc ROSETTI, Salima TERDJIMI.

Avaient donné procuration:

Rachel BAUDRILLON à Guillaume BODET

Christian LEVARLET à Virginie PILLAT

Cyrielle DUC à Loïc ROSETTI

Mathurin GAGET à Charles DELORME

Margaux CURY à Charles DELORME

Quorum atteint : 19 votants

Secrétaire de séance : Florence ALLAMANCHE, secrétaire de direction

Approbation du compte-rendu du conseil d'UFR du 10 juillet 2018 : CR validé avec 1 abstention.

Présentation de l'Ordre du jour :

PARTIE A

- Université-cible
 - Présentation des travaux du groupe « *pôle éducation, sport, réadaptation* »
 - Débat avec M Perrot directeur de l'ISTR et Mrs Mougnotte et Ubaldi, directeur et directeur adjoint de l'ESPE
 - Position de principe du conseil.
- Campagne d'emplois 2018 pour 2019-2020
- Présentation du budget 2019
- Présentation du COM composante
- Projets et demandes financières.
- Projet pluriannuel d'investissement du bâtiment recherche et rénovation des locaux : Droits de tirage non consommés.

PARTIE B

- Règlement intérieur : renouvellement des membres de la commission des personnels
- Calendrier de fermeture de l'UFR STAPS
- Demande de dérogation de droit de tirage des APPN et droit de tirage pour les pratiques d'intervention en L2
- Validation des changements de responsable formation.
- Renouvellement personnalité extérieure
- Questions diverses

Virginie PILLAT propose de remonter en partie A le point sur la demande de dérogation des droits de tirage des APPN et des pratiques d'intervention en L2 pour le faire passer à la CFVU. La demande est validée.

PARTIE A

Université-cible :

Yannick VANPOULLE présente la situation au conseil et rappelle que l'UFR est sur un pôle qui s'intitulait au départ « *éducation culture et société* » regroupant l'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE), l'Institut Français de l'Education (IFE) de l'ENS, STAPS Lyon1, les Sciences de l'éducation et STAPS de l'Université Jean Monnet et avec l'ISTR qui pouvaient être pressentis pour rejoindre ce pôle.

Il rappelle la position du conseil, à savoir que le périmètre de ce pôle doit se réduire aux 4 composantes plus l'ISTR .

Conformément à l'échéancier, au 15/10/2018, les GT issus du pôle rendent compte de leurs travaux. Ceux-ci seront présentés par M Perrot, directeur de l'ISTR et Mrs MOUGNIOTTE et UBALDI directeur et directeur adjoint de l'ESPE.

Les différents groupes de travail étaient les suivants :

- 1 groupe cadrage : identifier les 1^{ers} objets de travail
- 1 groupe réflexion : les objets de travail partagés
- 1 groupe restitution : préparation de la restitution du travail

Les méthodes de travail sont basées sur des croisements de thématiques (recherche, métiers, formation) de manière à ce que chaque participant puisse s'exprimer.

Pistes de questionnement qui en sont ressorties :

- Quelle va être la carte d'identité du pôle en 2030 ? qui va être dans ce pôle et comment ce pôle sera attractif ?
- Quelles vont être l'ambition et les missions académiques du pôle au regard des évolutions nationales et des pratiques internationales ?
- Quels seront les indicateurs de réussite pour ce pôle à l'horizon 2030 ?
- Quelle sera la contribution du pôle dans l'université cible et quelles seront les interactions avec les autres pôles ?
- Quels seront les axes prioritaires au regard des appels à projets du Plan d'investissement ?
- Quels seront les sujets spécifiques en formation/recherche et notamment dans une phase de contractualisation attendue dès 2020 (les sujets communs en formation/recherche à ce pôle)
- Quelle trajectoire en vue de 2025 ?
- Quelles seront les interactions et formalisation entre le pôle et la structure transverse du 1^{er} cycle ?

Il y aura, en effet, dans le projet de l'université cible, un institut du 1^{er} cycle sur lequel le GT s'est prononcé en affirmant qu'il devait rester dans le pôle avec une logique forte de STAPS.

- Quelles seront les interactions avec les autres pôles, notamment dans le cadre d'enjeu transversaux de types projets ou de structures communes ?
- Quelles seront les interactions et contributions aux initiatives qui se développent sur un périmètre plus large que celui de l'université cible ? quelles réflexions à envisager pour intégrer des partenaires qui ne sont pas dans l'université cible ?
- Quels seront les enjeux et les trajectoires au-delà des formations dédiées à l'éducation nationale ?
- Quels seront les principaux jalons ? de quelle manière chaque entité prévoit de contribuer à la réalisation de l'ambition académique et collective ?
- Comment impliquer plus largement les communauté BIATSS, étudiants ?
- Quels sont les objets de travail à instruire en vue de cet élargissement ?

A l'issue du premier temps de travail, des questions ont été posées sur ce que recouvre le terme EDUCATION, RECHERCHE ET FORMATION avec une vision à construire à terme, quel socle en 2020 pour quelles collaborations ? quelles seraient les synergies à construire en recherche et formation ? y aurait-il des débouchés à circonscrire et sur quels champs professionnels ?

Synthèse des rapporteurs

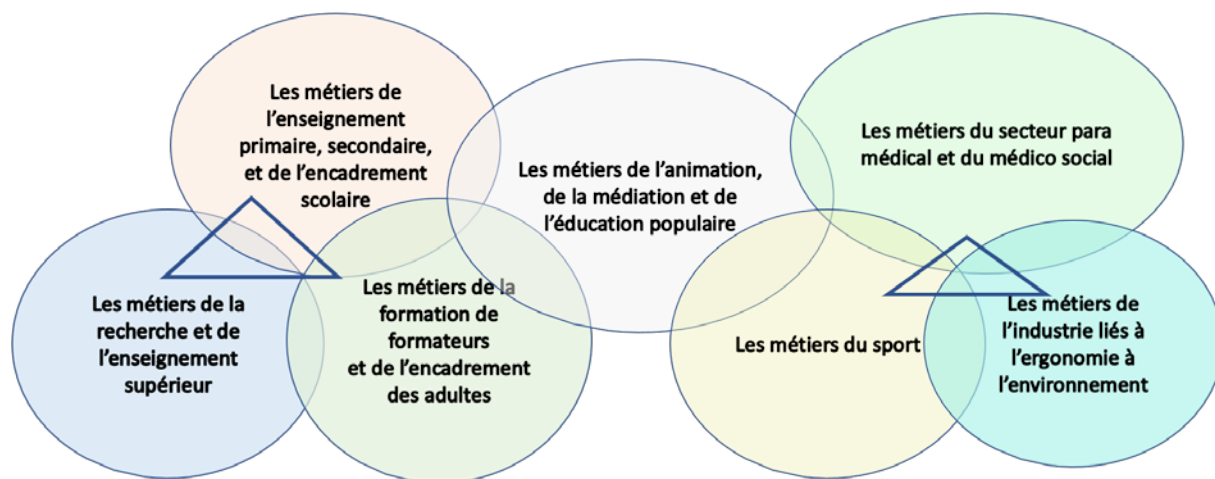
Le groupe a choisi un rapporteur de STAPS de l'UJM : Alain BELLI et un rapporteur de l'ESPE de Lyon1, Jean-Luc UBALDI.

De par cette synthèse, il est à noter, dans les traits caractéristiques du pôle, un nombre d'acteurs réduits, du fait de certains qui ne voyaient pas leur place dans le pôle et qui souhaitaient plutôt rejoindre les disciplines fondamentales. Nous retrouvons donc l'ESPE, les STAPS, l'ISTR, l'ENS-IFE, les Sciences de l'Education

Les points communs qui ont été actés se regroupent comme suit :

1. Un pôle fondé sur une forte professionnalisation en formation initiale et continue. Un pôle attractif par la diversité des métiers abordables par les formations du pôle.
2. Un pôle fondé sur une recherche intégrée, des unités de recherche propres au pôle et des structures fédératives de recherche (RELYS, CRIS,...)
3. Un pôle à forte transversalité fondé sur les relations avec les autres pôles et des partenariats multiples. La question de la transversalité de l'éducation et de la santé a été posée.
4. Un pôle fondé sur un cursus complet licence/master/doctorat, avec en filigrane la remise en question d'un premier cycle transversal avec la possibilité d'un premier cycle qui soit dans ce pôle.
5. Un pôle à facettes multiples fondé sur la pluridisciplinarité, avec l'ensemble des sciences qui peuvent participer à ce pôle (sciences humaines et sociales, sciences de la vie, sciences de gestion, ...).

➤ Un pôle ouvert et réorganisé sur une pluralité de métiers :



- Métiers de l'enseignement primaire, secondaire et de l'encadrement scolaire : avec notamment l'ESPE.
- Métiers de la recherche et de l'enseignement supérieur : ce pôle se positionne sur la question de la formation à la recherche et la formation pédagogique dans l'enseignement supérieur.
- Les métiers de la formation de formateurs et de l'encadrement des adultes, c'est-à-dire la formation en direction de personnes ressources pour la formation des adultes.
- Les métiers du secteur paramédical et du médico-social intégrant les dimensions liées à l'ISTR, aux activités physiques adaptées des STAPS et au public à besoins spécifiques de l'ESPE.

- Les métiers de l'industrie liés à l'ergonomie et à l'environnement pour intégrer l'ISTR avec l'ergothérapie et les STAPS avec le développement des formations liées à l'ergonomie.
- Les métiers du sport, plus spécifiques à l'UFR, avec l'ensemble de leurs dimensions.
- Les métiers de l'animation, de la médiation et de l'éducation populaire pour intégrer la dimension branche de l'animation et la médiation entre des publics et des professionnels et la dimension populaire intégrant le champ large de l'éducation.

➤ **Les formations intégrées au sein du pôle.** Nous retrouvons :

- La notion de licences avec les Licences Métier de l'Education, de l'Enseignement, de l'Intervention, de la réadaptation dans lesquels sont replacés les parcours suivants qui peuvent concerner l'ensemble des partenaires du pôle :
 - Education/Enseignement
 - Sport
 - Réadaptation (DE, CC, Licence Pro)
 - Management
 - Ergonomie
- Les formations professionnelles, plus spécifiques aux STAPS mais quelques-unes peuvent également concerner les autres partenaires (ISTR notamment)
 - DEUST (Santé-Forme, Animation-gestion, Gestion de structures)
 - LICENCES PROFESSIONNELLES (Santé-vieillessement, Animation/insertion, Gestion-développement, Pédagogie numérique et innovation)
 - MASTERS regroupant les masters existants de l'ensemble des partenaires
 - DOCTORATS

➤ **La recherche au sein du pôle**

Nous retrouvons 3 unités de Recherche avec les 2 principales unités des STAPS de LYON, les unités de recherche RELYS (Sciences de l'éducation) et les 13 Unités de recherche Lyon- Saint-Etienne.

Une remarque est lancée concernant l'inégalité entre ces unités de recherche puisque deux laboratoires sont pleinement actifs (LIBM et L-VIS) alors que les 13 unités de recherche Lyon –Saint-Etienne sont en réalité des parties d'unité de recherche qui pourraient travailler dans le cadre de projets collaboratifs.

Une question est alors posée sur le rattachement principal à ce pôle ou la possibilité de rattachement à d'autres structures ; quelle sera l'organisation de la recherche ? en fédération ou bien en laboratoire de recherche (sciences de l'éducation) ?

CONCLUSION SUR LE POLE:

- Une formation spécifique originale et professionnalisante avec un consensus dans le groupe pour avoir des volumes significatifs dédiés aux préoccupations professionnelles présentes dans le pôle. L'interrogation majeure est de savoir où sont inscrits les étudiants et où sont les moyens, pour savoir quelle est la liberté de manœuvre au sein de ce 1^{er} cycle.
- Une recherche pluridisciplinaire avec les interrogations suivantes :
 - Faudra-t-il construire une nouvelle structure de recherche dans le pôle, ou en rester à des structures fédératives de recherche ?
 - Les unités de recherche pourront-elles être rattachées à plusieurs pôles ?

Echanges avec M Xavier Perrot directeur de l'ISTR et Mrs Alain MOUGNIOTTE et Jean-Luc UBALDI directeur et directeur adjoint de l'ESPE permettant de définir la position du conseil.

Alain MOUGNIOTTE apporte deux compléments à la présentation de Yannick VANPOULLE. : concernant le PIA 3, le 18 octobre aura lieu le comité de pilotage avec ensuite la publication de l'appel à projet, défendu par la rectrice et le président de l'ENS, qui s'appellera « des sites pilotes pour préparer l'avenir »

où va se traiter la question de la recherche avec l'appartenance de laboratoires à plusieurs pôles. En effet, il s'agit de trouver une solution, car l'ESPE a également un lien avec les neurosciences qui elles, sont en médecine et pas dans la SFR RELYS. L'ESPE a donc également besoin de faire appel à des laboratoires de recherche relevant du médical et pas seulement de l'éducation.

Concernant la dénomination de l'ESPE, celle-ci va s'appeler prochainement INSP : Institut National Supérieur du Professorat. Avec cette modification, il semblerait qu'il y ait une prise en main de la DGESCO (Direction Générale des Enseignements Scolaires) rattachée au ministère de l'Education nationale par rapport à la DGESIP (Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle).

Ces INSP devraient être officialisés au 1^{er} septembre 2019. En attendant, des administrateurs provisoires vont être nommés entre la fin des mandats actuels des directeurs, en janvier 2019, et l'officialisation des INSP au 1^{er} septembre 2019.

Les craintes liées à cette modification sont d'une part la disparition du terme EDUCATION en représentation de tous les métiers à caractère éducatif et d'autre part, l'apparition d'une distinction entre les formations des professeurs d'école 1^{er} degré et les formations des professeurs 2nd degré, alors qu'il y avait une culture commune avec des ouvertures bénéfiques pour les élèves.

Une autre crainte serait que ce ne soit pas que le nom qui change au vu des différences de statut entre une école et un institut.

Le point positif d'une création de pôle entre nos trois composantes (ESPE, STAPS, ISTR) est l'absence de conflit avec une réelle envie de développement de collaboration.

Yannick VANPOULLE demande si la vision large de l'éducation que tous ont dans ce pôle se réduirait dans le nouvel INSP ?

Alain MOUGNIOTTE précise qu'elle se réduirait pour l'INSP, mais rejoindre le pôle avec l'UFR STAPS leur conviendrait puisqu'il y sera toujours question d'éducation avec une collaboration sur cette thématique. Concernant le statut des INSP, Alain MOUGNIOTTE n'en sait pas plus ; la loi est passée et sera complétée par différents arrêtés d'application, de surcroît par voie d'ordonnance.

Il précise que selon les éléments connus, il y aura un institut par académie mais au vu du texte sur l'aménagement du territoire qui prévoit un élargissement du périmètre de l'académie sur le périmètre de la région à l'horizon 2022, il se pourrait qu'il y ait un institut par grande région.

Xavier PERROT directeur de l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation, expose le périmètre de l'Institut qui englobe les métiers paramédicaux de la réadaptation avec six filières : Audioprothèse, Ergothérapie, Kinésithérapie, Orthophonie, Orthoptie et Psychomotricité.

La particularité de l'ISTR, c'est la gestion en double tutelle (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et Ministère de la santé) avec une certaine tension entre les deux.

En terme de formations académiques diplômantes nationales, il existe une licence et un master, le reste étant des diplômes professionnels qui ont des grades de licence ou de master mais qui ne sont pas reconnus comme des diplômes de licence ou de master.

L'autre particularité et notamment par rapport à l'UFR STAPS, c'est l'absence de laboratoire de recherche et des moyens humains limités : 7 enseignants-chercheurs titulaires rattachés à des laboratoires de neurosciences par exemple.

Concernant le projet dans son ensemble, ISTR a participé aux groupes de travail, même s'il n'y a pas eu d'approfondissement sur la transversalité et les possibilités de collaborations inter pôles ; en effet, le financement sur ces collaborations est spécifique à l>IDEX et ce sont ces financements qui auront un effet structurant sur le projet université cible.

Pour ISTR, la situation est compliquée dans le sens où il existe une prévalence santé et le pôle *santé* ne comprend pas la position de l'ISTR de vouloir se rattacher au pôle *culture éducation*. Il est vrai que, dans l'absolu, il existe plus de points communs avec le secteur de la santé mais en termes de perspectives et

de projets futurs, les potentialités sont plus importantes du côté du pôle *éducation*. La position du pôle *santé* est basée sur une logique disciplinaire et au vu des remontées du conseil de l'ISTR, il semblerait que le rapprochement se fasse vers la santé.

Guillaume BODET propose que les arguments pour rejoindre le pôle *Education* ne reposent pas uniquement sur les symboles ou les mots mais plus sur le partenariat, car nous trouvons également de la santé aux STAPS et il existe de réelles possibilités de partenariat, synergies et de travail en commun.

Xavier PERROT renchérit avec la notion d'Instituts transversaux et le développement de thème Santé humaine, qui pourrait être une entité transversale inter pôles regroupant toutes les composantes ayant affaire avec la santé et ça pourrait être STAPS, ISTR, ISPB, Médecine.

Mais quelle que soit l'issue du périmètre de pôle actuel, il faut garder en tête l'aspect de collaboration inter pôle car ce sera un levier important pour lever des fonds.

Yannick VANPOULLE rappelle qu'effectivement une alternative a été proposée par Carole Durillon, à savoir un nouveau pôle Santé regroupant ISPB, ISTR, médecine et de manière satellite l'UFR STAPS.

Emmanuelle CANET SOULAS présente la décision du conseil de l'école doctorale EDISS qui s'est prononcé par rapport à l'Université-cible avec l'intention de démontrer que les ED font partie de la transversalité et que l'EDISS est à l'interface de 4 pôles : biosciences, pharmacie- sciences médicales, ingénierie et enseignement sport réadaptation car la partie physiologie du laboratoire STAPS est à l'EDISS. Ce laboratoire travaille sur le thème de la santé publique et possède de nombreuses unités à l'interface sciences/médecine.

L'EDISS est une grande école doctorale avec 300 doctorants, 270 Habilitations à Diriger la Recherche (HDR), ainsi qu'une soixantaine de laboratoires dont des laboratoires de l'INSERM.

Concernant la transversalité inter pôle, l'argumentaire sur le doctorat est un élément fort ; en effet la commande actuelle, au niveau des doctorats, est de fusionner des écoles doctorales car trop nombreuses à Lyon et Saint-Etienne (17). L'ancrage principal est la Santé avec tout ce qui est interdisciplinaire vers la santé donc typiquement, le pôle éducation sport santé réadaptation.

Virginie PILLAT souhaite connaître le nombre des personnels BIATSS à l'ESPE et ISTR et leurs conditions de travail. Concernant les projets de réforme de la formation des enseignants et de structure pour l'ESPE, elle demande si cela peut avoir un impact sur leurs formations et leurs effectifs.

Alain MOUGNIOTTE répond que l'ESPE, composante de Lyon1, a également une vocation académique avec la responsabilité et le pilotage de 45 parcours. Les dispositions concernant les personnels de l'ESPE sont celles définies par l'UCBL pour l'ensemble de ses personnels selon le statut enseignant ou BIATSS.

Les BIATSS sont à peu près au nombre de 70 et la question sur le devenir des personnels ESPE dans l'INSP va être posée à la Ministre du fait de l'activité de l'INSP structurée autour d'une formation qui va être revue.

Enfin, si l'ESPE a un pré-recrutement à faire en fin de L3, cela pourra avoir une incidence sur les effectifs. Aujourd'hui, les usagers de l'ESPE sont au nombre de 5000 : 4200 pour le public et environ 800 pour des Masters de l'institut catholique de Lyon pour le grand est de la France. En effet, 13 centres de formation catholiques sont rattachés à l'ESPE de Lyon, entraînant la responsabilité de 800 délivrances de Master chaque année.

Yannick VANPOULLE ajoute que les effectifs du master MEEF en STAPS, actuellement au nombre de 185 en M1, seraient en baisse s'il devait y avoir un concours en licence.

Concernant l'ISTR, Xavier PERROT annonce un chiffre de 18 à 20 personnels mais 14 en équivalent temps plein (ETP) sachant que la majorité d'entre eux sont des contractuels.

Virginie PILLAT questionne sur l'impact de la disparition de la PACES sur les formations.

Xavier PERROT précise l'existence de plusieurs réformes, à savoir la disparition de la PACES, la réforme du 1^{er} cycle en santé et l'intégration de Parcoursup pour les 4 filières dont l'admission se fait par concours,

et que cela va effectivement impacter la gestion des formations. Concernant la PACES, une spécialisation progressive n'est valable que pour les études longues. Or, 3 filières d'ISTR se font sur 3 ans et faire une spécialisation progressive sur un 1^{er} cycle est impossible. La question de comment intégrer la réforme se pose.

Aymeric GUILLOT souhaite revenir sur le volet de la recherche et avoir d'autres avis sur la lisibilité de la recherche. Quels sont les avancements des discussions dans les cas de figure où l'ISTR serait intégré dans le pôle et où l'ESPE aurait des choix de s'affilier à d'autres unités de recherche ? comment la partie recherche pourrait-elle évoluer ? est-ce qu'il y aurait un choix de création d'une nouvelle unité de recherche ? quelles orientations pourraient être envisagées pour la partie recherche ?

Alain MOUGNIOTTE répond que cette phase viendrait dans un second temps et que les discussions n'ont pas encore débutées avec les laboratoires sur cette partie.

Xavier PERROT précise que la demande de rajouter la notion de projet interdisciplinaire *éducation sport et réadaptation* est une piste intéressante en vue d'essayer de créer une unité de recherche pour développer une thématique *réadaptation* car beaucoup d'interactions sont possibles ; il y aurait une réelle opportunité avec des potentialités mais, tout comme l'ESPE, cela n'a pas été au cœur des discussions.

Jean-Luc UBALDI précise que, dans le pôle, les composantes de langues, histoire-géographie ou autres ont eu des débats à ce sujet car le pôle avait comme caractéristiques de pouvoir intégrer des structures existantes à facettes multiples ; toutes avaient l'espoir de pouvoir appartenir à ce pôle mais uniquement en partie, notamment pour certains E-C pour l'enseignement mais pas pour la recherche ou les médecins pour l'enseignement mais pas pour la santé. Cependant personne n'a eu le choix car il nous a été présenté l'existence de 53 composantes à intégrer dans 8 pôles.

Par ailleurs, le pôle *culture et société* était au départ un pôle ENS/STAPS/ISTR et dans le groupe de travail, la présence de l'ENS n'a pas été très forte ; il semblerait que l'ENS se dirige vers le pôle *disciplines fondamentales*. D'ailleurs, Monsieur PINTON directeur de l'ENS, a présenté le sens d'un pôle comme celui d'un pôle professionnalisant sans parler de recherche. Ainsi, la diapositive présentant les métiers est intéressante.

Isabelle ROGOWSKI se dit surprise par le discours sur la recherche. Que certains souhaitent intégrer notre pôle pour les formations mais pas pour la recherche est gênant ; n'y aurait-il pas une autre conception des choses à proposer ? par exemple en fédérant les enseignants-chercheurs actuellement éparpillés dans nos structures ou en créant un autre laboratoire ou encore en renforçant les laboratoires existants pour une meilleure cohérence au niveau de la recherche.

Jean-Luc UBALDI fait remarquer que la rupture Formation/Recherche existe déjà. Il cite en exemple les équipes du MEEF éclatées un peu partout, à Lyon2, Lyon3, Jean Monnet et avec des groupes d'enseignants-chercheurs qui enseignent en MEEF mais dont la recherche ne porte pas du tout sur leurs enseignements.

Yannick VANPOULLE demande si une perspective est possible dans le rapprochement avec l'ESPE. Pour Alain MOUGNIOTTE, ces perspectives sont à envisager en fonction du calendrier très restreint.

Au vu de ce calendrier restreint, Patrick FARGIER demande ce qu'il se passerait si les différents conseils de structures refusaient ce projet. Xavier PERROT explique que ces votes sont des votes de principe que les comités de pilotage décideront de suivre ou pas.

Patrick FARGIER rajoute que, par rapport aux réticences, il y a un manque de clarification sur les rattachements : qu'est-ce que cela implique réellement, y aurait-il possibilité de plusieurs rattachements ou non ? et que ce serait au groupe de travail de faire remonter les questions qui sont pour l'instant en

filigrane, il faudrait être plus précis et faire une demande directe. Sur ce point Xavier PERROT précise qu'il y aura un rattachement principal et des rattachements secondaires.

Par rapport aux réticences et aux hésitations de l'ISTR à rejoindre le pôle, Guillaume BODET s'interroge sur les arguments qui pourraient être avancés pour faire basculer les partenaires dans le pôle. Sont-ils intéressés par une structure avec plus d'éducation au centre de la recherche pour l'ESPE ou plus de santé pour l'ISTR ?

Xavier PERROT explique, qu'au vu du nombre des enseignants hospitaliers universitaires et des lieux de stage qui sont principalement les hôpitaux, quitter le pôle santé, pour les collègues de l'ISTR, donnerait l'impression d'une scission définitive.

Pour l'ESPE, les attentes se situent au niveau de l'élargissement de la notion d'éducation et d'un 1^{er} cycle car aujourd'hui les formations en vue d'être enseignant sont raccrochées aux masters alors que dans les autres pays, elles sont raccrochées à la licence ; de même, la formation des ingénieurs ou des médecins se fait à partir de la 1^{ère} année universitaire sur des cursus complets, et non pas à partir du master.

Dans les perspectives et les attentes, nous pouvons imaginer une année sur les métiers de l'éducation et de l'humain, permettant, au bout d'un an, aux étudiants de se diriger sur un type d'activité et d'embrayer une formation via la L2. Actuellement, ce raccrochement à des métiers arrive trop tardivement.

Départ de Messieurs PERROT, UBALDI et MOUGNIOTTE.

Yannick VANPOULLE conclut sur un certain nombre de questions et de remarques pour une position collective du conseil et pour compléter le diaporama de présentation à la gouvernance. Il a été pointé la question de la recherche avec la nécessité d'avoir une identité de recherche spécifique STAPS. Elle doit continuer d'exister dans le pôle avec la possibilité de collaborations avec ISTR et ESPE sur une transversalité incluant une thématique recherche en santé et une thématique recherche en éducation ou d'autres sujets communs.

Concernant le schéma de « la recherche au sein du pôle – cartographie des unités de recherche » où toutes les unités apparaissent sur le même pied d'égalité, Guillaume BODET propose de le modifier en plaçant plutôt les laboratoires au centre avec des relations vers les SFR de manière à ce qu'elles soient inter pôle, voire inter-université dans leur rattachement d'évaluation, alors que les laboratoires vont être, à priori, intra-pôle.

Yannick VANPOULLE résume le schéma en mettant au centre les laboratoires avec des relations possibles vers les SFR et une transversalité avec des relations vers les écoles doctorales. Cependant, il manque deux dimensions recherche, une liée à la santé pour l'ISTR et une liée à l'éducation pour l'ESPE.

Un débat s'en suit sur une organisation possible des laboratoires, des SFR, de la représentativité des équipes et de leur rattachement aux laboratoires ou à une éventuelle nouvelle EA.

Yannick VANPOULLE suggère au conseil de s'accorder sur les questions liées à la recherche : faut-il ouvrir une nouvelle structure de recherche dans le pôle ou en rester à des structures fédératives de recherche et quelles thématiques supplémentaires dans les laboratoires existants ?

Pour Isabelle ROGOWSKI, il pourrait y avoir création de nouvelles équipes au sein des laboratoires existants, par exemple il pourrait y avoir une sixième équipe au LIBM qui travaillerait sur les problèmes de rééducation.

En résumé, dans le futur quinquennal Recherche, il pourrait être proposé de développer une ou plusieurs thématiques communes pour assurer nos collaborations avec nos partenaires, par exemple une sixième thématique santé en lien avec l'ISTR dans le laboratoire LIBM et une thématique éducation dans le laboratoire L-VIS en lien avec l'ESPE.

Le conseil peut aussi faire la proposition d'une SFR élargie et commune au sein du pôle.

Emmanuelle CANET SOULAS ajoute qu'il faudra également annoncer une demande financière pour le développement de projet, avec un fléchage fort pour la création de cet axe Recherche.

Position du conseil :

- Le conseil maintient l'ensemble des positions qu'il a déjà votées précédemment.
- Le conseil approuve et maintient sa position sur un 1er cycle spécifique au pôle sans institut du 1er cycle transversal.
- Le conseil approuve son périmètre restreint et le titre *éducation, enseignement, sport, réadaptation*
- Le conseil valide le schéma des 7 pôles métiers
- Le conseil valide le schéma « projet d'organisation de la formation dans le futur pôle » sous condition de rajouter l'agrégation EPS, mais aussi des possibilités de Masters inter partenaires du pôle et enfin de prévoir le Doctorat.
- Le conseil rejette le schéma de la recherche. Il soulève également l'importance de l'identité et la place de la recherche spécifique STAPS pluridisciplinaire et interdisciplinaire qui doit continuer d'exister avec la possibilité de collaborations avec nos partenaires ISTR et ESPE sur une transversalité incluant une thématique recherche en santé et une thématique recherche en éducation ou d'autres sujets communs. Il demande à Patrick FARGIER de proposer une diapositive alternative.

Yannick VANPOULLE annonce une sollicitation de la gouvernance pour venir rencontrer le conseil de l'UFR STAPS, les responsables des équipes de recherche et les principaux responsables de formation pour parler de leur position. Suite à l'accord du conseil, il est proposé une rencontre mercredi 24 octobre entre 12h et 14h en fonction des disponibilités de la gouvernance Lyon 1.

Campagne d'emploi

➤ Postes BIATSS

- Demande de maintien d'un poste d'adjoint technique en Recherche et en Formation suite à un départ en retraite. Recrutement par voie de mutation sur le profil d'agent d'accueil et opératrice de logistique de l'UFR STAPS : accueil, archives, commandes des fournitures, produits d'entretien.

Ce poste concernera l'accueil de l'UFR et s'étendra ultérieurement à celui des laboratoires pour pallier les absences et assurer la continuité du service public.

- Demande de création d'un poste d'IGE chargé-e d'animation et d'ingénierie en Formation tout au long de la vie. Recrutement par voie de concours externe sur le profil de gestion, pilotage et développement du DEUST MF et gestion du centre d'application UCBL, Pôle de la Forme, financé sur RP local.
- Demande de création d'un poste d'adjoint technique en Recherche et en Formation au titre de la loi ORE sur le profil de gestionnaire de scolarité : soutien aux 1ères et 2èmes années de Licence STAPS pour la gestion et le suivi des « oui si » et soutien aux scolarités des 3 nouvelles formations professionnelles (DEUST Activité Aquatique, LP SVAPA, LP DSMS)

Le projet d'Ingénieur pour le L-VIS concernant l'accompagnement à la rédaction et suivi des projets et à la recherche de financement a été abandonné. La gouvernance a clairement signifié que l'UFR devait le financer car il n'y a pas de possibilité financière du côté de l'Université.

APPROUVE

➤ Postes ENSEIGNANTS SECOND DEGRE

- 2 demandes de maintien de postes suite à 2 départs en retraite (obtenus)

-Profil déposé : Management de projet évènementiel sportif.

-Profil à finaliser : Vidéo et APS

- Demande de création de poste second degré au titre de la loi ORE sur un profil informatique : bureautique et communication multimédia (L1 – DEUST – Formations professionnelles) qui correspond à l'équivalent de 900 heures de vacations.

APPROUVE

➤ Postes ENSEIGNANTS CHERCHEURS : 3 demandes

- Demande de création de 2 postes MCU au titre de la loi ORE
 - Profil 1 : psychologie de la santé et exercice physique
 - Profil 2: Anatomie fonctionnelle et rôle du numérique dans l'apprentissage de la motricité humaine et/ou professionnelle
- Demande de création d'un poste de PU pour le laboratoire LIBM sur un profil *physiologie*, thématique 5.

Selon l'information orale transmise par Monsieur BEN HADID, ces demandes n'ont pas besoin d'être classées. De plus, si classement il y a, le conseil d'administration peut modifier le classement des composantes.

Dans le cas où il n'y avait qu'une seule demande, la commission recherche a classé le poste PU en 1. La commission de formation et la commission des personnels ont choisi de ne pas faire de classement. Cependant, au regard des besoins en enseignement, ce sont les postes MCU qui sont prioritaires.

VOTE SUR LES PROFILS DE POSTE : **APPROUVE AVEC 1 ABSTENTION**

PRESENTATION DU BUDGET INITIAL 2019

Le budget initial – formation, recherche, compte direction - sera ouvert sur la base de 80% du budget de l'an passé avec la nécessité de répartition des différentes masses (masse salariale/investissement et fonctionnement)

Yannick VANPOULLE fait un rappel sur la volonté de l'université et de la direction pour que ces moyens budgétaires servent à construire une politique de formation et de développement, sur des projets reconnus au niveau du conseil.

Les laboratoires LIBM ET L-VIS ont un budget structuré par équipes ; ils contribuent chacun à hauteur de 1000 euros sur un compte commun défalqué de leur dotation.

BUDGET ADOPTE A L'UNANIMITE

Projet COM : présentation en vue du dialogue budgétaire avec une demande de 126 000€.

Hormis le tutorat étudiant et la ligne RI, il n'est pas possible de payer des salaires sur le COM.

Depuis cette année, dans le COM est inclus le COM réussite (oui si/passerelles/accueil nouveaux bacheliers/tutorat/méthodes d'apprentissage/accompagnement des étudiants en difficulté)

- Relations internationales : augmentation de la part de fonctionnement qui passe de 5000€ à 7000€ en prévision du développement des déplacements à l'étranger.
- Accueil et orientation lycéens : mise en place de salaires étudiants (au même titre que le tutorat) avec l'instauration d'ambassadeurs étudiants pour rencontrer les lycéens, participer à leur accueil à l'UFR et aux différents salons.
- Mise en place d'un budget de fonctionnement de 2000€ pour la production de plaquettes et de documents de communication
- Evaluation des enseignements : formation et accompagnement des enseignants pour leur évaluation (2000€)

- Formations à distance : travail avec une entreprise pour nous accompagner sur le numérique et la formation à distance (maintien de 15 000€)
- Hygiène et sécurité : 5000€
- Tutorat (quota d'heures enseignants sur le COM réussite et quota d'heures pour les étudiants).
- **Projets UFR STAPS :**
- Projet d'aménagement des abords de la piste d'athlétisme avec le SIUAPS
- Projet département Entraînement
- PPI : provisionnement d'une somme pour la construction du Bâtiment recherche, pour justifier notre contribution
- Forum entreprise et rencontres professionnelles correspondant au département Management (3000€) avec l'idée à terme d'un forum entreprise STAPS.
- Catalogue formation L3 – Master : financement d'une entreprise extérieure pour développer la communication à travers, notamment, la réalisation d'un catalogue (4000€).

Par rapport à la ligne hygiène et sécurité, Isabelle ROGOWSKI demande qu'un retour sur les actions mises en place soit fait aux personnels qui ont signalé des risques.
Une synthèse et un retour sur le DUER seront faits.

Guillaume BODET demande s'il est possible de financer des collègues de l'étranger pour l'établissement de partenariats sur la ligne des Relations Internationales.

Le conseil demande une augmentation de budget sur la ligne RI, Accueil nouveaux bacheliers, catalogue de formation L3 et pour les projets des Départements.

Demande de subvention du BDE/UFRAPS

Loïc Rosseti, président du BDE présente le projet d'organisation du congrès national de l'ANESTAPS et du sport handicap à Lyon durant 4 jours, du 25 au 28 octobre 2018. La demande de subvention porte sur 12000€. La présentation suscite des questions et des réflexions de la part du conseil, notamment celle des délais nécessaires à respecter pour une telle demande et désormais impossibles à tenir compte-tenu du vote obligatoire à la CFVU après celui du conseil d'UFR. Par ailleurs, les prestations proposées pour ce congrès sont jugées trop onéreuses (réservation de chambres d'hôtel et repas de gala).

Le conseil se prononce sur le principe d'une aide financière pour la mise en place du congrès puis sur un montant d'aide de 4000 Euros.

VOTE : 1 CONTRE, 7 ABSTENTIONS et 11 POUR

Demande de dérogation des normes d'encadrement APN

Pour les groupes APPN en TP et les groupes *pratique de l'intervention* avec enfants qui sont des activités considérées en environnement spécifique (spéléo, ski, canyon, parachutisme) et en taux d'encadrement renforcé (kayak, escalade, voile) dans le cadre du secondaire : demande d'autorisation d'un taux d'encadrement à 12 au lieu de 18 pour couvrir les conditions de sécurité des APPN et les exigences imposées par jeunesse et sport.

Cela concerne le DEUST APN qui a énormément de formations professionnelles avec des activités comme le ski, le kayak, la voile, l'escalade et cela concerne également les activités de L2, l'appro 4 APPN.

L'autre dimension concerne l'encadrement des pratiques d'intervention en L2 car, au niveau national, il est en train de se mettre en place une obligation de bloc de compétences qui sera à valider dans le DEUG pour encadrer en sécurité.

Virginie PILLAT précise que le DEUST APN est organisé en stages avec des organismes de formation (donc avec des conventions de formation) et que ceux-ci imposent 12 étudiants par groupe selon la réglementation de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports.

VOTE : Le conseil approuve à l'unanimité.

PARTIE B

- **Règlement intérieur : renouvellement des membres de la commission des personnels.**

Yannick VANPOULLE précise que les conditions de renouvellement n'avaient pas été envisagées en cas de démission. Le texte propose que, dans le cas d'une démission, ce sera le suivant sur la liste qui deviendra membre du conseil et dans le cas où il n'y en aurait pas, ce sera par cooptation des membres de la commission des personnels.

Le règlement intérieur est validé.

- **Calendrier de fermeture de l'UFR** qui précise les fermetures de Noël, de l'ascension et de l'été 2019. L'UFR ferme en même temps que l'université le vendredi 26 Juillet au soir et ouvrirait deux jours plus tard, soit le jeudi 22 août au matin.

Annie GELOT fait la remarque que la plupart des personnels reprendra le lundi 26 août et qu'il n'y aura que très peu de monde le jeudi 22 au matin. En conséquence, elle demande la possibilité de ré-ouvrir le lundi 26 août plutôt que le jeudi précédent.

Yannick VANPOULLE répond qu'il est difficile d'ouvrir à cette date car des examens, des séminaires et des formations professionnelles ont lieu dès le lundi et il faut prévoir du temps de préparation.

Yannick VANPOULLE précise que cela n'empêchera pas les personnels de prendre 2 jours supplémentaires. Le conseil **approuve les dates de fermeture.**

- **Remplacement de Rachel BAUDRILLON** de l'OVE, personnalité extérieure du conseil : le conseil suggère de demander aux enseignants du Département APA de trouver un remplaçant-te.

- Le conseil valide le **changement de responsables de formations** :
 - M1 EOPS : Cyril MARTIN remplace Christophe HAUTIER depuis le 01/09/2016 (régularisation)
 - Licence Professionnelle GDOS : Bastien SOULE remplace Eric BOUTROY depuis le 01/09/2018.

- Le règlement intérieur du DEUST APN est reporté au prochain conseil.

Fin conseil 21h10